

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
valant procès-verbal
(cf. décision du Conseil d'Etat n°277087 du 05 décembre 2007)
Séance du 6 novembre 2018

Date de la convocation	31 octobre 2018
Date d'affichage	31 octobre 2018
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présent	10
Nombre de conseillers absents	5
✓ Ayant donné pouvoir	5
✓ N'ayant pas donné pouvoir	0

Le 6 novembre 2018 à 18h00, le conseil municipal de la commune de Vars, dûment convoqué par son maire, s'est réuni dans la salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Dominique LAUDRÉ, Maire.

Etaient présents (10)

Christophe BENOIT, Edouard DAVID, Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN, Cécile DISDIER, Michel DOMINIQUE, Simon GIRAUD, Dominique LAUDRÉ, Bruno MARTIN, Raphaëlle MARTOIA, Hervé WADIER.

Étaient absents et excusés(5)

- Ayant donné pouvoir (5)
 - ✓ Eric COLLOMBON à Raphaëlle MARTOIA
 - ✓ Norbert COSTE à Edouard DAVID
 - ✓ Marc GUEYDON à Dominique LAUDRÉ
 - ✓ Elisabeth MAEGHERMAN à Michel DOMINIQUE
 - ✓ Laurent RISOUL à Cécile DISDIER
- N'ayant pas donné pouvoir (0) :

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN (désigné conformément à l'article L2121-15 du CGCT).

Quorum au cours de la séance		Présents
Délibérations n°2018-164 à 2018-177	Votants : 15	10
Délibération n°2018-178 Christophe BENOIT, intéressé à l'affaire quitte la salle à 20h25 et revient à 20h33, et ainsi ne participe ni au débat ni au vote.	Votants : 14	9
<u>Délibérations N° 2018-179 à N° 2018-192</u>	<u>Votants : 15</u>	10

1. SAISON HIVER 2018-2019

N°2018-164 - Convention de services et de moyens avec la SEM SEDEV pour l'organisation des itinéraires piétons et raquettes - Hiver 2018/2019

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve la convention de services et de moyens avec la SEM SEDEV pour l'organisation des itinéraires piétons et raquettes - Hiver 2018/2019 ;
- Autorise le Maire à la signer.

N°2018-165 - Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) RD.902 - Mise en œuvre - Convention entre la Commune et le Conseil Départemental

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention entre la Commune et le Conseil départemental prévoyant la participation financière de cette collectivité à hauteur de 50 % des frais engagés pour sécuriser la RD 902 entre le village de Saint Marcellin et le Col de VARS, pour la mise en œuvre du PIDA ;
- Autorise le Maire à la signer.

N°2018-166 - Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) RD.902 - Contrat de prestations de services avec la SEM/SEDEV

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve la conclusion du contrat précité de prestations de services avec la SEM/SEDEV pour les opérations de grenadage par hélicoptère ;
- Donne tous pouvoirs au Maire dans cette affaire et en particulier pour signer le contrat précité.

N°2018-167 - Convention SAF Secours médicalisés - SMUR

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles précitées ;
- Autorise le Maire à signer la convention.

N°2018-168 - Poste provisoire de gendarmerie - Hiver 2018-2019

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Reconnaît la nécessité de mettre en place un poste provisoire de gendarmerie à Vars pendant la saison d'hiver ;
- Autorise le Maire à signer la convention qui en découle.

N°2018-169 - Renforcement hivernal du CIS de VARS - Convention entre le SDIS, la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras - la Commune de Vars -Saison hivernale 2018/2019

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve la convention précitée ;
- Dit que les trois SPV sont recrutés sur la base des délibérations n°2018-137 du 24/07/2018 et n°2018-157 du 09/10/2018 ;
- Autorise le Maire à la signer.

N°2018-170 - Chalet pastoral de Peyrol - Hiver 2018-2019

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Donne son accord pour la location de ce chalet pour la saison d'hiver 2018/2019 ;
- Autorise le Maire à signer la convention définissant les conditions d'utilisation :
 - Etat des lieux avant et après la location ;
 - Utilisation : salle hors sac exclusivement ;
 - Emploi obligatoire d'un W.C. chimique ;
 - Tarif de location pour la saison : 2 688.39 Euros
 - Montant de la caution : 1 344.20 Euros (= montant de 2 mois de loyer)
 - Participation aux frais d'électricité sur relevé en fin de saison.

2. URBANISME - FONCIER- IMMOBILIER

N°2018-171 - Occupation du domaine public - AOT - Les Crins de la Forêt Blanche

Le conseil municipal par 3 « abstentions » : (Cécile DISDIER ayant le pouvoir de Laurent RISOUL, Dominique LAUDRÉ) et 12 votes « pour » ;

- Approuve les modifications à apporter à la convention ;
- Autorise le Maire à la signer.

N° 2018-172 - Occupation du domaine public communal - Conventions AOT - activités estivales

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve la modification de l'article 7 des conventions passées et à venir ;
- Dit que le renouvellement tacite des trois conventions d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation de structures de loisirs, le tir à l'arc et le centre équestre est acquis, sauf cas de force majeure et/ou d'intérêt général ;
- Dit que les exploitants en seront informés par courrier RAR

N°2018-173 - Construction d'une luge été/hiver. Procédure de défrichement et demande d'autorisation au titre du code de l'urbanisme

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), par 1 vote « contre » (Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN), 2 « abstentions » (Simon GIRAUD et Edouard DAVID) et 12 votes « pour »;

- Autorise la SEM SEDEV à solliciter auprès des services de l'Etat l'autorisation de défricher sur les parcelles communales précitées ;
- Autorise la SEM SEDEV à effectuer les travaux de défrichement correspondant lorsque l'autorisation préfectorale aura été obtenue ;
- Demande à la SEM SEDEV d'étudier, en accord avec les services de la DDT et de l'ONF toutes les mesures compensatoires de nature à réduire les effets nuisibles du défrichement ;
- Autorise la SEM SEDEV à déposer la demande d'autorisation au titre du code de l'urbanisme nécessaire préalablement à la réalisation du projet ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces procédures.

N°2018-174 - Construction d'un Télémix - Procédure de défrichement et demande d'autorisation au titre du code de l'urbanisme

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Autorise la SEM SEDEV à demander auprès des services de l'Etat, l'autorisation de défricher sur les parcelles communales précitées
- Autorise la SEM SEDEV à effectuer les travaux de défrichement correspondant lorsque l'autorisation préfectorale aura été obtenue
- Demande à la SEM SEDEV d'étudier, en accord avec les services de la DDT et de l'ONF toutes les mesures compensatoires de nature à réduire les effets nuisibles du défrichement,
- Autorise la SEM SEDEV à déposer la demande d'autorisation au titre du code de l'urbanisme nécessaire préalablement à la réalisation du projet
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces procédures.

3. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS- MARCHES PUBLICS-TRAVAUX

N°2018-175 - SEM SEDEV - Augmentation de capital

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Décide de souscrire à l'augmentation de capital par acquisition d'actions nouvelles pour un montant maximum de 1 500 000 € ;
- Décide d'affecter à cet achat l'excédent budgétaire cumulé du budget « remontées mécaniques », d'établir à cet effet une décision modificative sur ce même budget.

N°2018-176 - Assurances « responsabilité civile » - « flotte automobile » - « cyber risques » - attribution du marché

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve lesdits marchés pour les lots 1 et 2 avec la SMACL - 79031 NIORT
- Décide de passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable pour le lot 3 et de valider l'offre de Hiscox - 12 quai des Queyries CS 41177 - 33072 Bordeaux - pour un montant de 2 913,10 € TTC ;
- et autorise le Maire à signer les marchés précités.

N°2018-177 - Attribution du marché de prestation de service pour les transports en ambulance de la station de Vars - Hiver 2018-2019

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), par 1 vote « contre » Christophe BENOIT et 14 votes « pour »,

- Approuve ledit marché ;
- et autorise le Maire à le signer.

N°2018-178 - Attribution des marchés déneigement - Hiver 2018-2019

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- approuve lesdits marchés avec :
 - Entreprise Gilles Benoit Terrassement, sise 05560 VARS Ste Catherine, pour un tarif horaire de 83,00 € HT (91,30 € TTC) pour le lot 1
 - entreprise EURL Mathieu, sise 05200 SAINT ANDRE D'EMBRUN pour un tarif horaire de 95,00 € HT (104,50 € TTC) pour le lot 2
 - Entreprise Guy Benoit, sise 05560 VARS pour un tarif horaire de 105,00 € HT (115,50 € TTC) pour le lot 3
 - Entreprise Bernard, sise 05 380 Châteauroux les Alpes pour un tarif horaire de 107,00 € HT (117,70 € TTC) et un tarif horaire nuit et jours fériés de 120,00 € HT (132,00 € TTC) pour le lot 5
- déclare sans suite le lot n°4 ;
- et autorise le Maire à signer les marchés précités.

N°2018-179 - Marché de travaux pour la création d'un réseau de neige de culture sur les pistes Corniche, Mourée et Crévoux - Avenant n°1

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 portant le montant du marché de travaux pour l'opération de développement de neige de culture sur les pistes Corniche, Mourée et Crévoux à 1 203 351,50 €HT.

N°2018-180 - Gestion de l'agence postale intercommunale - Avenant n°1 à la convention de mutualisation de moyens humains

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** les termes de l'avenant n°1 à la convention de mutualisation des moyens humains (...) en ce qu'il concerne le reversement à compter du 1er février, à la CCGQ de l'indemnité compensatrice versée par la Poste à la collectivité qui assure le service postal ;
- **Autorise** le Maire à signer ledit avenant

N°2018-181 - Convention d'utilisation de la patinoire par le Hockey Club de Vars Hiver 2018/2019

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à signer la convention avec le Hockey Club de Vars pour la saison d'hiver 2018/2019 dans les conditions susmentionnées.

N°2018-182 - Marché d'entretien de la patinoire - Hiver 2018-2019

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à signer le marché d'entretien de la patinoire avec le Hockey Club de Vars pour la saison d'hiver 2018/2019 pour un montant de 5 000 € HT (non assujetti à la TVA).

N°2018-183 - Tarifs d'entrée de la patinoire - Hiver 2018-2019 - Modification

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** les nouveaux tarifs à appliquer à partir de la saison d'hiver 2018-2019.

4. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

N°2018-184 - Autorisation de mandatement 2019

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'au vote du budget de l'exercice 2019.

N°2018-185 - N° 20 - budget primitif 2018- budget eau

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve l'expose du Maire ;
- et autorise les écritures précitées.

N°2018-186 - Accord de principe pour les opérations comptables de fin d'année 2018

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve ladite proposition ;
- Donne tout pouvoir au Maire dans cette affaire.

5. FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX - INTERCOMMUNALITE

N°2018-187 - Règlement des services périscolaires - Modification

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Décide que la modification du service de garderie soit rajoutée au règlement des services périscolaires.

N°2018-188 - Ramassage des épaves - Tarification

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve la proposition susmentionnée de tarif forfaitaire de 40€ ;
- Donne tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de cette décision

N°2018-189 - Dérogation à la règle du repos dominical

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à ces demandes conformément aux dispositions des articles du code du Travail.

N°2018-190 - Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Décide de créer l'emploi tel que décrit ci-dessous :
 - Emploi : agent de restauration scolaire, agent technique polyvalent
 - Temps de travail : 35 heures hebdomadaires annualisées
 - Statut : contractuel 5 mois

- Catégorie : C
- Filière : technique
- Cadre d'emplois : adjoint technique territorial
- Grades : adjoint technique
- Grille : C1
- Indice : IB 347 - IM 325
- Décide que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er décembre 2018 pour prendre fin à la date de reprise du titulaire ;
- Décide que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

N°2018-191 - Recrutement d'un agent saisonnier polyvalent : patinoire, services techniques - Hiver 2018/2019

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Décide de créer l'emploi tel que décrit ci-dessous :
 - Emploi : agent technique polyvalent en charge de la patinoire
 - Temps de travail : 35 heures hebdomadaires (horaires modulés)
 - Statut : contractuel 3,5 mois
 - Catégorie : C
 - Filière : technique
 - Cadre d'emplois : adjoint technique territorial
 - Grades : adjoint technique
 - Grille : C1
 - Indice : IB 347 - IM 325
- Décide que les dispositions de la présente délibération prendront effet à l'ouverture le 15 décembre et prendra fin le 30 mars.
- Décide que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

N°2018-192 - « Prime de fin d'année » des agents relevant (CIA) et ne relevant pas (infirmière en soins généraux, auxiliaire de puériculture, police municipale) du RIFSEEP

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Fixe le montant maximum de la « prime de fin d'année » à 1 176,83€.
- Dit que le montant de la « prime de fin d'année » sera versé sur le salaire de décembre au prorata du temps de travail

6. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE

Liste des décisions du Maire

En application de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises du 10 octobre au 05 novembre 2018 :

Numéro	Objet	Entreprise	Montant TTC
N°2018-36	Opération de restauration des fontaines	ALP INOX 05000 GAP	2 875.20€
N°2018-37	Marché achat électricité 2019-2021	EDSB 05100 BRIANCON	
N°2018-38	Marche location saison illuminations festives	ADS Design 84120 PERTUIS	14 952.00€
N°2018-39	Production et installation d'une structure « support mural » à destination d'un écran géant	METECH MIR 5674 CD NUENEN (Pays Bas)	7 139.00€
N°2018-40	Décision N°2018-40 location garage bat ski soleil les Claux	Vars Immobilier 05560 VARS	540,00€
N°2018-41	Décision N°2018-41 travaux électrique installation écran géant OT	Alpe Euro Electrique 05120 l'ARGENTIERE LA BESSEE	1082,40€

Après cet exposé du Maire, le Conseil municipal prend acte de 6 décisions sus-énoncées.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, clôt la séance du conseil municipal à 21h40.

Le Secrétaire de séance
Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN



Le Maire
Dominique LAUDRÉ

